

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 décembre 2012

PRESENTS :

Mme THEODORE, *Bourgmestre-Présidente*
MM PLANCHARD, LAMBERT R., GELHAY et BRAUN, *Echevins*
MM BUCHET, PONCIN, JADOT, SCHÖLER, MERNIER,
LEFEVRE, Mme GUIOT-GODFRIN, MM FILIPUCCI,
~~PETITJEAN~~, Mme DUROY-DEOM, M. LAMBERT P.
et Mme TASSIN, *Conseillers*
Mme STRUELENS, *Secrétaire*
Excusé : M. Petitjean

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29.11.2012

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.11.2012.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 03.12.2012

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.12.2012.

3. FORMATION DES GROUPES POLITIQUES – PRISE ACTE ET DECLARATION D'APPARENEMENT

Vu l'article L1123-1, § 1er du Code de la démocratie et de la décentralisation, lequel stipule que «Le ou les conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de la liste;

Vu les articles L1122-34 (commissions communales), L1123-1, § 2 (pacte de majorité) et L1123-14 (motion de méfiance), lesquels se branchent sur la notion de groupes politiques;

Vu l'article L1523-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le procès-verbal des élections communales du 14 octobre 2012, lesquelles ont été validées par le collège provincial en date du 31 octobre 2012;

Considérant qu'il est opportun d'acter les groupes politiques du conseil communal, tels qu'ils résultent du scrutin municipal du 14 octobre 2012 ainsi que les déclarations individuelles d'apparement;

PREND ACTE de la composition des groupes politiques et des déclarations individuelles d'apparement :

Groupe Vivr'Ensemble 1. M. PLANCHARD Yves, 2. M. GELHAY Eric, 3. M. BRAUN Patrick, 4. M. LAMBERT Philippe, 4. Mme TASSIN Mélanie et ayant déclaré en date du 3 décembre 2012 s'apparenter, chacun individuellement, au Parti Socialiste (P.S.) pour tous les organes où l'apparement est requis.

Groupe T.S.V. : 1 M. JADOT Joseph, 2. M. SCHÖLER Christian, 3.M. FILIPUCCI Julien, 4. Mme GUIOT-GODFRIN Caroline, 5. M. LEFEVRE Jean-Pierre, 6. Mme DEOM-DUROY Denise, et ayant déclarés en date du 3 décembre 2012 s'apparenter, chacun individuellement, au Mouvement Réformateur (M.R.).

Groupe Agir Pour Vous. : 1.M. LAMBERT Richard, 2. Mme THEODORE Sylvie, 3. M. PETITJEAN Maurice, 4. M. PONCIN Marc, 5. M. BUCHET Jacques, 6. M. MERNIER Bernard et ayant déclarés en date du 3 décembre 2012 s'apparenter, chacun individuellement, au Centre Démocrate Humaniste (C.D.H.) pour tous les organes où l'apparement est requis.

ARRETE en conséquence comme suit la composition du Conseil communal de Florenville en ce qui concerne la représentativité au sein des intercommunales dont la commune est membre et ce jusqu'au terme de la présente législature :

P.S. : PLANCHARD Yves, GELHAY Eric, BRAUN Patrick, LAMBERT Philippe, TASSIN Mélanie

M.R. : JADOT Joseph, SCHÖLER Christian, FILIPUCCI Julien, GUIOT-GODFRIN Caroline, LEFEVRE Jean-Pierre, DEOM-DUROY Denise

C.D.H. : LAMBERT Richard, THEODORE Sylvie, PETITJEAN Maurice, PONCIN Marc, BUCHET Jacques, MERNIER Bernard

Cette présente délibération sera transmise à chacune des intercommunales dont la commune de Florenville est membre.

4. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE

Vu la loi du 7 décembre 1988 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), en particulier l'article 18 qui prévoit que l'élection des membres du conseil de police a lieu le troisième lundi qui suit l'installation du conseil communal, lequel a été, conformément au décret wallon, installé le 4 décembre 2006;

Considérant que le conseil de police de la zone pluricommunale de GAUME est composé de 17 membres élus, conformément à l'article 12, alinéa 1er de la LPI;

Considérant en conséquence que le conseil communal doit procéder à l'élection de 3 conseillers communaux au sein du conseil de police;

Considérant que chacun des 16 conseillers communaux présents dispose de 1 voix, conformément à l'article 16 de la LPI;

Vu les actes de présentation, au nombre de 3, introduits conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000, relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal;

Considérant que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les conseillers communaux suivants :

1er acte présenté par Sylvie Théodore

1. Effectif : M. LAMBERT Richard
 Suppléants : 1. M. MERNIER Bernard
 2. M. BUCHET Jacques

2ème acte présenté par les conseillers communaux M. Planchard, Gelhay, Braun, Tassin et Lambert P.

1. Effectif : M. LAMBERT Philippe
 Suppléants : 1. Mme TASSIN Mélanie
 2. M. BRAUN Patrick

3ème acte présenté par les conseillers communaux M. Jadot, Schöler, Filipucci, Lefèvre, Mme Déom-Duroy et Godfrin-Guiot

1. Effectif : M. LEFEVRE Jean-Pierre
 Suppléant : 1. Mme DEOM-DUROY Denise

Vu la liste des candidats établie par le bourgmestre sortant, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal précité, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit:

<i>NOM et PRENOM</i>	<i>DATE</i>	<i>PROFESSION</i>	<i>RESIDENCE</i>
<i>A. Candidat effectif</i>	<i>DE</i>		<i>PRINCIPALE</i>
<i>B. Candidat(s) suppléant(s)</i>	<i>NAISSANCE</i>		
A. LAMBERT Richard	07.01.1956	Fonctionnaire	Rue Généaux Cuvelier, 24
B. MERNIER Bernard	06.07.1978	Représentant	Ferme du Pré-Richaux, 1
BUCHET Jacques	15.07.1944	Médecin	Rue de Bavière, 12
A.LAMBERT Philippe	10.03.1959	Ouvrier	Lambermont, 56
B.TASSIN Mélanie	28.05.1976	Coordinatrice contrat Rivière Semois-Chiers	Rue Nigely, 9
BRAUN Patrick	26.12.1956	Directeur d'Agence bancaire	Rue du Miroir, 11
A.LEFEVRE Jean-Pierre	01.08.1952	Prépensionné	Chemin Dessus-la-Haye, 11
B.DEOM Denise	28.04.1952	Infirmière	Route d'Orval, 76

Etablit que M. Mernier Bernard et M. Filipucci Julien, conseillers communaux les moins âgés, assistent la bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix, conformément à l'article 10 de l'arrêté royal;

Va procéder, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du conseil de police;

16 conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun 3 bulletins de vote;
16 bulletins de vote sont remis au bourgmestre et à ses assesseurs;

Le recensement des voix donne le résultat suivant:
0 bulletins non valables
1 bulletin blanc
15 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur les 15 bulletins valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats membres effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
LAMBERT Richard	4
LAMBERT Philippe	5
LEFEVRE Jean-Pierre	6
Nombre total de votes	15

Constate que les suffrages au scrutin secret ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs selon les règles;

Constate que les 3 candidats membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

Par conséquent, la bourgmestre constate que:

<i>Sont élus membres effectifs du conseil de police</i>	<i>Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre, sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs élus</i>
LAMBERT Richard	MERNIER Bernard BUCHET Jacques
LAMBERT Philippe	TASSIN Mélanie BRAUN Patrick
LEFEVRE Jean-Pierre	DUROY Denise

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par :

- les 3 candidats membres effectifs élus ;
- les 5 candidats, de plein droit suppléants, de ces 3 candidats membres effectifs;

Constate qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 de la LPI.

Le procès-verbal sera envoyé en deux exemplaires au collège provincial, conformément à l'article 18bis de la LPI et à l'article 15 de l'arrêté royal, en y joignant les bulletins de vote et tous les documents probants.

Le procès-verbal sera envoyé à la zone de police.

5. AVIS SUR LE BUDGET 2013 DES FABRIQUES D'ÉGLISE DE FONTENOILLE ET SAINTE-CECILE

A) Fontenoille

Vu le budget 2013 présenté par la Fabrique d'Eglise de Fontenoille et établi aux montants suivants :

Recettes	: 10.426,00 €
Dépenses	: 10.426,00 €
Intervention communale	: 4.135,99 €

Par 13 oui et 3 abstentions (M. Schöler, M. Lefèvre, Mme Duroy –Deom) raison : toujours en attente de la rénovation de l'église, dossier inscrit au plan triennal.)

EMET un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Fontenoille.

B) Sainte-Cécile

Vu le budget 2013 présenté par la Fabrique d'Eglise de Sainte-Cécile et établi aux montants suivants :

Recettes	: 16.433,18 €
Dépenses	: 16.433,18 €
Intervention communale	: 15.902,18 €

A l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Sainte-Cécile.

6. DESIGNATION DES DELEGUES AUX ASSEMBLEES GENERALES ET CONSEILS D'ADMINISTRATION – ANNEES 2013 A 2018

1) Assemblées générales IDELUX

Vu les articles L1522-1 et L1523-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner cinq membres désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité, comme représentants communaux aux Assemblées générales d'IDELUX ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Pour la majorité : M. Patrick BRAUN, M. Maurice PETITJEAN et M. Jacques BUCHET
Pour la minorité : M. Christian SCHÖLER et Mme Denise DUROY-DEOM

comme représentants communaux aux Assemblées générales d'IDELUX jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

2) Assemblées générales IDELUX FINANCES

Vu les articles L1522-1 et L1523-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner cinq membres désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité, comme représentants communaux aux Assemblées générales d'IDELUX FINANCES ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Pour la majorité : M. Patrick BRAUN, M. Maurice PETITJEAN et M. Sylvie THEODORE
Pour la minorité : M. Christian SCHÖLER et M. Denise DUROY-DEOM

comme représentants communaux aux Assemblées générales d'IDELUX FINANCES jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

3) Assemblées générales IDELUX Projets publics

Vu les articles L1522-1 et L1523-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner cinq membres désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité, comme représentants communaux aux Assemblées générales d'IDELUX Projets publics;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Pour la majorité : M. Patrick BRAUN, M. Maurice PETITJEAN et Mme Sylvie THEODORE

Pour la minorité : M. Christian SCHÖLER et Mme Denise DUROY-DEOM

comme représentants communaux aux Assemblées générales d'IDELUX Projets publics jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

4) Assemblées générales A.I.V.E. – Valorisation et Protection de l'Environnement

Vu les articles L1522-1 et L1523-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner cinq membres désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité, comme représentants communaux aux Assemblées générales de l'A.I.V.E. – Association intercommunale pour la Valorisation et la Protection de l'Environnement;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Pour la majorité : Melle Mélanie TASSIN, M. Bernard MERNIER et M. Maurice PETITJEAN

Pour la minorité : M. Joseph JADOT et Mme Caroline GUIOT-GODFRIN

comme représentants communaux aux Assemblées générales de l'A.I.V.E. – Association intercommunale pour la Valorisation et la Protection de l'Environnement jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

5) Assemblées générales A.I.V.E. – Secteur Valorisation et Propreté

Vu les articles L1522-1 et L1523-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner cinq membres désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité, comme représentants communaux aux Assemblées générales de l'A.I.V.E. – Secteur Valorisation et Propreté ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Pour la majorité : Melle Mélanie TASSIN, M. Richard LAMBERT et Mme Sylvie THEODORE

Pour la minorité : M. Joseph JADOT et Mme Caroline GUIOT-GODFRIN

comme représentants communaux aux Assemblées générales de l'A.I.V.E. – Secteur Valorisation et Propreté jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

6) Assemblées générales INTERLUX

Vu les articles L1522-1 et L1523-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner cinq membres désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité, comme représentants communaux aux Assemblées générales d'INTERLUX ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Pour la majorité : M. Philippe LAMBERT, M. Maurice PETITJEAN et MME Sylvie THEODORE

Pour la minorité : M. Christian SCHÖLER et Mme Denise DUROY-DEOM

comme représentants communaux aux Assemblées générales d'INTERLUX jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

7) Assemblées générales SOFILUX

Vu les articles L1522-1 et L1523-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner cinq membres désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité, comme représentants communaux aux Assemblées générales de SOFILUX ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Pour la majorité : M. Philippe LAMBERT, M. Maurice PETITJEAN et M. Richard LAMBERT

Pour la minorité : M. Christian SCHÖLER et Mme Denise DUROY-DEOM

comme représentants communaux aux Assemblées générales de SOFILUX jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

8) Assemblées générales VIVALIA

Vu les articles L1522-1 et L1523-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner cinq membres désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité, comme représentants communaux aux Assemblées générales de VIVALIA ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Pour la majorité : M. Yves PLANCHARD, M. Maurice PETITJEAN et M. Richard LAMBERT

Pour la minorité : M. Julien FILIPUCCI et M. Jean-Pierre LEFEVRE

comme représentants communaux aux Assemblées générales de VIVALIA jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

9) Conseil d'Administration Musée Gaumais

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner un membre comme représentant communal au Conseil d'Administration du Musée Gaumais ;

Attendu que ce délégué peut être désigné jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE Mme Sylvie THEODORE comme représentante du Conseil communal au Conseil d'Administration du Musée Gaumais jusqu'au terme de son mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

10) Conseil d'Administration et Assemblées générales scrl La Terrienne du Luxembourg

Attendu qu'en vertu de l'article 146 du Code wallon du Logement, les représentants des pouvoirs locaux aux *Assemblées générales* de la scrl La Terrienne du Luxembourg doivent être désignés par le Conseil communal, proportionnellement à la composition du Conseil communal ;

Attendu que l'article 30 des statuts de cette société prévoit que le nombre de délégués par pouvoir local est fixé à 3, dont 2 au moins représentent la majorité ;

Attendu que le Conseil communal est également invité à désigner 1 membre comme délégué au *Conseil d'Administration* de cette société ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE :

Au Conseil d'Administration :

Mme Sylvie THEODORE

Aux Assemblées générales :

Pour la majorité : Mme Sylvie THEODORE et M. Philippe LAMBERT

Pour la minorité : Mme Caroline GUIOT-GODFRIN

comme représentants du Conseil communal à la scrl La Terrienne du Luxembourg jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

11) Conseil d'Administration et Assemblées générales de l'A.I.S. LOGESUD

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 1 représentant au Conseil d'Administration et aux Assemblées générales de l'A.I.S. Logésud ;

Attendu que ce délégué peut être désigné jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE Mme Sylvie THEODORE comme représentante du Conseil communal au Conseil d'Administration et aux Assemblées générales de l'A.I.S. Logésud jusqu'au terme de son mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

12) Conseil d'Administration sc Maison Virtonaise

Attendu que le Conseil communal est invité à désigner 1 membre comme délégué au *Conseil d'Administration* de la s.c. Maison Virtonaise ;

Attendu que ce délégué peut être désigné jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE Mme Sylvie THEODORE comme représentante du Conseil communal au Conseil d'Administration de la s.c. Maison Virtonaise jusqu'au terme de son mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

13) Assemblées générales TEC Namur-Luxembourg et S.R.W.T.

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 1 représentant aux Assemblées générales des TEC Namur-Luxembourg et à la S.R.W.T. ;

Attendu que ce délégué peut être désigné jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE M. Richard LAMBERT comme représentant du Conseil communal aux Assemblées générales des TEC Namur-Luxembourg et à la S.R.W.T. jusqu'au terme de son mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

14) Assemblées générales ETHIAS

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 1 représentant aux Assemblées générales d'Ethias. ;

Attendu que ce délégué peut être désigné jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE M. Richard LAMBERT comme représentant du Conseil communal aux Assemblées générales d'Ethias jusqu'au terme de son mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

15) Assemblées générales BELFIUS

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 1 représentant aux Assemblées générales de Belfius. ;

Attendu que ce délégué peut être désigné jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE M. Richard LAMBERT comme représentant du Conseil communal aux Assemblées générales de Belfius jusqu'au terme de son mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

16) Assemblées générales C.E.C.P.

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant aux Assemblées générales du C.E.C.P. ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE M. Patrick BRAUN comme représentant effectif du Conseil communal et M. Eric GELHAY comme représentant suppléant aux Assemblées générales du C.E.C.P. jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

17) Assemblées générales A.L.E.

Attendu qu'au vu de l'article 5 des statuts de l'asbl Agence locale pour l'Emploi de Florenville, il appartient à la Commune de désigner 7 des 14 membres appelés à composer cette asbl en tenant compte de la proportionnalité entre la majorité et la minorité au sein du Conseil communal ;

Attendu que ces représentants peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE, pour représenter la Commune aux Assemblées générales de l'asbl Agence locale pour l'Emploi de Florenville, jusque et y compris l'année 2018 :

Pour la majorité : 4 membres : M. Eric GELHAY, M. Alain MAHIEU, Mme Cécile PIERRE et Mme Monique FONTAINE

Pour la minorité : 3 membres : Mme Caroline GODFRIN, Mme Carine TREFOIS et Mme Anne JACQUES

18) Représentants du P.O. au sein de la CoPaLoc

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 6 membres, dont 4 membres de la majorité et 2 membres de la minorité, afin de représenter le pouvoir organisateur au sein de la Commission Paritaire Locale (CoPaLoc) ;

Attendu que la Bourgmestre est Présidente de droit ;

Attendu que ces représentants peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE, pour représenter le pouvoir organisateur au sein de la CoPaLoc, jusque et y compris l'année 2018 :

Pour la majorité : 4 membres : Mme Sylvie THEODORE, Présidente de droit, M. Patrick BRAUN, Echevin de l'Enseignement, Mme Mélanie TASSIN et M. Richard LAMBERT

Pour la minorité : 2 membres : Mme Denise DUROY-DEOM et Mme Caroline GUIOT-GODRIN

19) Comité de Concertation syndicale

Vu la loi du 19.12.1974, les Arrêtés royaux des 28.09.1984 et 29.08.1985 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la circulaire n° 270 du 19.11.1985 concernant la dernière phase de l'exécution du nouveau statut syndical dans le secteur public ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 6 membres dont 4 de la majorité, la Bourgmestre étant Présidente de droit et 2 de la minorité au Comité de Concertation syndicale ;

Attendu que ces représentants peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE, pour représenter le Comité de Concertation syndicale, jusque et y compris l'année 2018 :

Pour la majorité :

Mme Sylvie THEODORE, Présidente de droit
MM Richard LAMBERT, Yves PLANCHARD et Patrick BRAUN

Pour la minorité :

M. Jean-Pierre LEFEVRE et M. Julien FILIPUCCI

20) Comité de Concertation Commune/C.P.A.S.

Vu l'article 26 § 2 de la loi du 08.07.1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale ;

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 4 membres dont 3 de la majorité, la Bourgmestre étant Présidente de droit et 1 de la minorité au Comité de Concertation Commune/C.P.A.S. ;

Attendu que ces représentants peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE, pour représenter le Comité de Concertation Commune/C.P.A.S., jusque et y compris l'année 2018 :

Pour la majorité :

Mme Sylvie THEODORE, Présidente de droit
MM Richard LAMBERT et Yves PLANCHARD

Pour la minorité :

M. Jacques GIGOT

21) Commission communale de l'Accueil (C.C.A.)

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 3 membres dont 2 de la majorité, l'Echevin de l'Enseignement étant Président de droit et 1 membre de la minorité à la Commission communale de l'Accueil (C.C.A.) ;

Attendu que ces représentants peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE, pour représenter la Commission communale de l'Accueil, jusque et y compris l'année 2018 :

Pour la majorité :

M. Patrick BRAUN, Président de droit, M. Yves PLANCHARD comme Président suppléant
M. Maurice PETITJEAN comme membre effectif, M. Bernard MERNIER comme membre suppléant

Pour la minorité :

Mme Caroline GUIOT-GODFRIN comme membre effectif, M. Jean-Pierre LEFEVRE
comme membre suppléant.

22) Assemblées générales ADL

Vu la délibération du Conseil communal du 28.10.2010 décidant d'approuver les statuts de l' »Agence de Développement Local de Florenville-Chiny » ;

Attendu que le Conseil communal doit désigner 3 délégués dont 2 de la majorité et 1 de la minorité aux Assemblées générales de l'A.D.L. Florenville-Chiny ;

Attendu que ces représentants peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE comme délégués du Conseil communal aux Assemblées générales de l'A.D.L. Florenville-Chiny, jusque et y compris l'année 2018 :

Pour la majorité :

M. Patrick BRAUN et M. Marc PONCIN

Pour la minorité :

M. Julien FILIPUCCI

23) Comité d'attribution des logements communaux Place du Centenaire à Sainte-Cécile

Vu la délibération du Conseil communal en date du 08.12.1994 approuvant le règlement d'attribution et le règlement de location des logements communaux sis Place du Centenaire à Sainte-Cécile ;

Attendu que ce règlement prévoit un comité d'attribution composé de 8 membres : le Collège communal dont la Bourgmestre est la Présidente de droit et 2 mandataires communaux, 1 de la majorité et 1 de la minorité ;

Attendu que ces représentants peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE M. Marc PONCIN pour la majorité et M. Joseph JADOT pour la minorité, pour composer avec le Collège communal le Comité d'attribution des logements communaux Place du Centenaire à Sainte-Cécile, jusque et y compris l'année 2018.

24) Conseil d'Administration Syndicat d'Initiative de Florenville

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 2 membres, soit 1 de la majorité et 1 de la minorité comme représentants communaux au sein du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Florenville ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE comme représentants du Conseil communal au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Florenville jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018 :

Pour la majorité :

M. Patrick BRAUN

Pour la minorité :

M. Julien FILIPUCCI

25) Assemblées générales de la Maison du Tourisme

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 2 membres, soit 1 de la majorité et 1 de la minorité comme représentants communaux aux Assemblées générales de la Maison du Tourisme ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE comme représentants du Conseil communal aux Assemblées générales de la Maison du Tourisme jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018 :

Pour la majorité :

M. Patrick BRAUN

Pour la minorité :

M. Julien FILIPUCCI

26) Conseil d'Administration et Assemblées générales Centre Culturel du Beau Canton de Gaume

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 3 membres comme représentants communaux au sein du Conseil d'administration et aux Assemblées générales de l'asbl Centre culturel du Beau canton de Gaume, soit 1 membre du Collège et 2 conseillers dont 1 de la minorité ;

Attendu que ces délégués peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE comme représentants du Conseil communal au Conseil d'administration et aux Assemblées générales du Centre culturel du Beau canton de Gaume, jusqu'au terme de leur mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018 :

Pour la majorité :

M. Eric GELHAY et M. Bernard MERNIER

Pour la minorité :

M. Julien FILIPUCCI

27) Conseil d'Administration et Assemblées générales C.E.C. Florenville

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 1 représentant au Conseil d'Administration et aux Assemblées générales du C.E.C. Florenville ;

Attendu que ce délégué peut être désigné jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE M. Eric GELHAY comme représentant du Conseil communal au Conseil d'Administration et aux Assemblées générales du C.E.C. Florenville jusqu'au terme de son mandat et au plus tard jusqu'au 31.12.2018.

28) Conseil d'Administration asbl Centre sportif et de Loisirs de Florenville

Attendu que le Conseil communal est appelé à désigner 3 délégués dont 2 de la majorité et 1 de la minorité au Conseil d'Administration de l'asbl Centre sportif et de Loisirs de Florenville ;

Attendu que ces représentants peuvent être désignés jusqu'au renouvellement du Conseil communal ;

A l'unanimité,

DESIGNE comme délégués du Conseil communal au Conseil d'Administration de l'asbl Centre sportif et de Loisirs de Florenville, jusque et y compris l'année 2018 :

Pour la majorité :

M. Eric GELHAY et M. Richard LAMBERT

Pour la minorité :

M. Jean-Pierre LEFEVRE

7. SECTEUR DE GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES – DESIGNATION AU COMITE

Vu la nécessité pour la commune d'avoir accès à diverses informations géographiques complètes et compatibles entre elles ;

Vu la partenariat initié le 13 novembre 1997 entre I.D.E.LUX, l'AIVE, la Direction des Services Techniques de la province et la Fédération provinciale des Secrétaires Communaux en vue de développer un système original d'informations géographiques, capable de s'intégrer

dans un système d'informations plus général, susceptible de répondre aux attentes et aux besoins des différentes communes luxembourgeoises et de constituer un réel outil d'aide à la gestion communale ;

Vu l'intérêt pour notre administration communale de pouvoir disposer des compétences techniques nécessaires à la mise en place d'un tel système original d'informations géographiques et d'en mutualiser les coûts ;

Vu la proposition faite par l'A.I.V.E. et la Direction du Service technique de la province de créer un secteur afin de mettre en commun les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif ;

Vu le projet de règlement d'ordre intérieur du secteur à constituer approuvé par le Conseil d'Administration de l'AIVE le 13 mai 2005 ;

Vu la décision du Conseil Communal en date du 01.03.2007 de désigner M. LAMBERT pour faire partie du Comité de Secteur ;

A l'unanimité,

DECIDE :

- de désigner Monsieur Yves PLANCHARD, Echevin, pour faire partie du Comité de Secteur,
- de charger le Collège Communal d'exécuter la présente décision.

8. RENON LOCATION AISANCE A VILLERS-DEVANT-ORVAL

Vu le courrier de Monsieur Eugène ALLARD, domicilié à 6823 Villers-devant-Orval, rue de Margny n° 12, par lequel il déclare remettre à l'Administration Communale les aisances communales sises à 6823 Villers-devant-Orval, aux lieux-dits « Les Aisances devant le Baty » et « Les Aisances au Chemin d'Orval », reprises dans les parcelles cadastrées Section B n° 170 a (aisances 18 et 23), 171 c (aisance 51) et 189 a (aisance n° 85);

A l'unanimité,

ACCEPTE le renon de Monsieur Eugène ALLARD pour les aisances communales n° 18 – 23 – 51 – 85, sises à 6823 Villers-devant-Orval, aux lieux-dits « *Les Aisances devant le Baty* » et « *Les Aisances au Chemin d'Orval* »

Par le Conseil,

La Secrétaire,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore